

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 17 octobre 2011 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. MAGELLA DUCHESNE
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, Secrétaire-trésorier adjoint.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

239.10.11

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Directeur général.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 3 OCTOBRE 2011

240.10.11

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 3 octobre 2011.

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 3 octobre 2011 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- CORRESPONDANCE

- Un courriel de Jean-Luc Lavoie, agent de recherche à la Commission de toponymie, reçu le 5 octobre 2011. Celui-ci nous mentionne que nous devons écrire l'avenue "La Barre" avec cette graphie si nous désirons qu'elle soit officialisée par la Commission de toponymie, ce qui a été fait.

- Une lettre de Sophie Bolduc, directrice générale de Réseau Biblio Saguenay, reçue le 7 octobre 2011. Elle nous informe du maintien du taux de cotisation au CRSBP pour l'année 2012.

- Une lettre de Mario Dallaire, directeur général de Équipement GMD, reçue le 12 octobre 2011. Sa correspondance a pour objet de faire une demande officielle pour l'achat du terrain où sont présentement érigés le château d'eau et la station de pompage sans aucune utilisation du vieux réservoir. Le Conseil municipal verra à étudier cette demande en tenant compte des coûts de l'éventuelle démolition du réservoir.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 3 OCTOBRE 2011 AU 14 OCTOBRE 2011

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER	:	27
		032.52 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	51
		932.06

SECTION RÉGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	144
		889.27

COMPTES DÉJÀ PAYÉS :

est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne, et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 3 octobre 2011 au 14 octobre 2011, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 9617 à 9629; et 9679 à 9695; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussigné Le Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 17^{ième} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2011

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

6.- RENOUVELLEMENT D'ENTENTE POUR LE TRAITEMENT DES ARCHIVES AVEC LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

CONSIDÉRANT que les municipalités sont soumises à la *Loi sur les archives* (L.R.Q. A-21.1) pour la conservation et la gestion des archives publiques;

CONSIDÉRANT que les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe de la loi doivent adopter une politique de gestion de leurs documents actifs et semi-actifs;

CONSIDÉRANT qu'un organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe de la loi doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation du ministre, son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement du gouvernement, assumer la gestion de ses documents inactifs et historiques.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de renouveler notre entente avec la Société d'histoire du Lac-St-Jean pour le traitement des archives, au coût de 2 261.00\$ en 2012 et 2 320.50\$ en 2013, plus les frais de déplacement.

Il est en outre résolu d'autoriser Monsieur Réjean Bouchard, maire, et Monsieur Gilles Boudreault, directeur général, à signer les documents relatifs à cette entente, celle-ci faisant partie intégrante de cette résolution.

7.- RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE TROIS ADMINISTRATEURS À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-BRUNO

est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de renouveler le mandat de trois administrateurs pour l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno, soit Marc-Antoine Fortin, représentant du Conseil municipal, ainsi que Richard Tremblay et Léon Bouchard.

8.- APPUI AU PROJET D'UNE PLACE COMMÉMORATIVE DANS NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement, organisme responsable du projet, désire présenter une demande d'aide financière auprès du MAMROT, argent discrétionnaire du ministre;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la construction d'un site commémoratif soulignant plus d'un siècle d'histoire de la municipalité de Saint-Bruno.

est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno appuie le comité responsable de la place commémorative dans ses démarches auprès du MAMROT - enveloppe discrétionnaire du ministre - pour commémorer plus d'un siècle d'histoire de la municipalité de Saint-Bruno.

Il est en outre résolu que le Conseil municipal s'engage à défrayer un montant équivalant à 50 % du coût du projet évalué à 81 240 \$.

9.- DEMANDE DE SUSPENSION IMMÉDIATE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Commission de représentation électorale propose une transformation majeure de la carte électorale du Québec (86 circonscriptions seront touchées);

CONSIDÉRANT que l'égalité du vote des électeurs n'est pas le seul critère à considérer afin d'assurer le caractère effectif de la représentation;

CONSIDÉRANT que la CRE, par les limitations du cadre législatif maintient le « statu quo » quant au nombre de députation et qu'elle ne peut revoir à la baisse le nombre de députés afin de respecter les limites des MRC et des régions administratives;

CONSIDÉRANT que de nombreuses municipalités seront déchirées en deux voir trois circonscriptions électorales différentes;

CONSIDÉRANT que les nombreux discours entourant la carte électorale du Québec semblent unanimes et qu'il faut réformer en profondeur la Loi électorale du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement de demander à l'assemblée de suspendre

immédiatement les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec.

Il est en outre résolu d'exiger de l'Assemblée Nationale de revoir et corriger en profondeur la Loi électorale du Québec afin de mieux harmoniser les limites des circonscriptions avec celles des régions administratives et des MRC de la région.

10.- AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE. RE: RÈGLEMENT 310-09

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'autoriser l'installation d'une ligne électrique dans le cadre de notre projet commun d'alimentation en eau potable.

Il est en outre résolu qu'un montant maximum de 175 000 \$ soit octroyé pour la réalisation de cette ligne électrique en trois phases ou un montant moindre si l'installation nécessite moins de phases.

11.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: TERRAIN #14 DE LA PHASE VII

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le # 14 sur notre plan de développement résidentiel, phase VII, soit le lot 10A-180 du rang V, Canton de Labarre, au montant de 25 308.64 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- Construction d'une résidence familiale dans les deux ans suivant la signature du contrat.
- Accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec.
- Accorder une servitude d'utilité publique à la municipalité de Saint-Bruno.
- Si non construction dans les deux ans, rachat par la municipalité au même prix.
- Payable au complet à la signature du contrat.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

12.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Il est mentionné qu'il reste deux jours pour finaliser les travaux dans le rang VIII Sud. Nous sommes présentement en attente du CN pour effectuer les réparations près de la voie ferrée.

M. Le maire, Réjean Bouchard, mentionne que d'importants travaux ont été réalisés dans le chemin du rang VIII Sud. Le coût de ces travaux sera présenté au MAMROT dans le cadre du projet commun d'alimentation en eau potable. Si jamais le MAMROT refuse, un montant d'environ 275 000 \$ sera partagé entre les trois municipalités (Larouche,

Hébertville-Station et Saint-Bruno) tel qu'entendu selon Monsieur le Maire.

B) LOISIRS

M. Magella Duchesne fait état du mur de la bibliothèque qui est endommagé et qu'il faudrait réparé.

248.10.11

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'octroyer un montant de 3 800 \$ plus taxes pour effectuer la réparation du mur de la bibliothèque.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun rapport.

D) URBANISME

Aucun rapport.

E) DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Aucun rapport.

F) COMITÉ DE LIAISON

Aucun rapport.

13.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

Quelques sujets sont discutés dont une entente verbale avec Secto pour le levage du bâtiment de la Pergola ainsi que la zone scolaire où il est mentionné qu'un bollard devra être ancré dans le béton pour sécuriser ce coin.

A) MOTION DE SYMPATHIE

Plusieurs décès ont eu lieu dans notre municipalité dernièrement et le Conseil municipal désire offrir ses condoléances à toutes les familles éprouvées par ces deuils.

249.10.11

Il est donc proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement de témoigner de notre sympathie aux familles de madame Doris Lavoie, monsieur Lucien Gobeil, madame Maria Lavoie, et madame Fernande Munger qui nous ont quittés dans les derniers jours.

14.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

250.10.11

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimentement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 20:50 HEURES

LE MAIRE

LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES
BOUDREAULT